



Page 1 :

- l'éditorial
- travaux du C.L.A.E (centre de loisirs associé à l'école)

Page 2 :

- vie municipale
- projets

Page 3 :

- finances locales
- budget 2008

Page 4 :

- infos pratiques
- mémo utile
- vie associative

L'EDITO DU MAIRE

Villepintoises, Villepintois,

La nouvelle équipe municipale, comme elle s'y est engagée, vous adressera un bulletin d'informations dont la parution est prévue en février, juin et octobre. Vous serez ainsi régulièrement informés de la vie de la commune, des décisions du conseil municipal, des travaux et projets en cours. Vous serez aussi tenus au courant des événements marquants organisés dans notre village et des activités liées à la vie associative. Vous pourrez également y trouver les informations pratiques destinées à faciliter votre vie de tous les jours...

Par ailleurs, nous remettons à jour notre site Internet qui sera réactualisé en permanence et deviendra ainsi plus convivial pour les nombreux visiteurs intra-muros ou extérieurs au village qui le consulteront à l'adresse suivante : www.villepinte11.fr

Par ces moyens, nous avons la volonté de favoriser tout au long de notre mandat une communication efficace et rapprochée avec chacun d'entre vous. Nous serons à l'écoute de vos idées et suggestions pour améliorer ces deux moyens d'information et faire en sorte qu'ils répondent au mieux à vos attentes.

Je remercie tout particulièrement les membres de la commission Informations pour le travail qu'ils entreprennent et vous souhaite à toutes et à tous une très bonne lecture.

Le Maire,
Alain ROUQUET

UN BÂTIMENT POUR LE C.L.A.E.

L'ancienne cantine scolaire située dans le parc municipal vient d'être aménagée. Ce local va désormais accueillir les élèves de l'école pendant l'inter-classe dans le cadre du Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE).

Les travaux, d'un montant de 78 000 €, seront financés de la façon suivante :

- subvention de la CAF	10 000 €
- subvention de la Région	7 000 €
- autofinancement	35 000 €
- emprunt	26 000 €.

Les travaux de maçonnerie, de menuiserie, de plomberie et d'électricité ont été attribués à des entreprises locales et les employés municipaux ont assuré les travaux de peinture et de revêtement des sols.

Il faut maintenant meubler ce local, aménager les extérieurs et installer un dispositif d'éclairage public en bordure de l'allée du parc qui conduit au bâtiment.



CONSEIL MUNICIPAL

Voici les principales décisions du conseil municipal au cours du trimestre précédent :

Séance du 20 mars 2008

- La proposition de devis d'un montant de 8 703,48 € présentée pour la fourniture et l'installation de matériel informatique à l'école est retenue.

Séance du 24 avril 2008

- Le tableau des effectifs est modifié pour procéder à la pérennisation de l'emploi-jeune en poste dans la commune depuis 5 ans.
- Sont désignés comme délégués au Syndicat mixte intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SMICTOM), en qualité de titulaires Alain ROUQUET et Gilbert PEYRE et en qualité de suppléants Henri PEJOUAN et Stéphanie PIERRE.

PROJETS ET TRAVAUX

Réfection du toit de l'église

Notre église est classée à l'inventaire des monuments historiques. A ce titre, tous les travaux concernant cet édifice doivent répondre aux exigences et à l'approbation de l'architecte des Bâtiments de France lors de l'inscription d'une demande d'autorisation de travaux.



En 1995 la commune a bénéficié d'un legs qui lui a permis d'édifier le clocher. L'architecte des Bâtiments de France a supervisé ces travaux mais ne s'est pas rendu compte du mauvais état de la toiture et des charpentes. Cet état a évidemment empiré au point qu'il était devenu indispensable de procéder à la réfection complète de la couverture. Le coût des travaux s'élève à 379 500 €.

Leur financement est assuré au moyen :

- d'une subvention de la DRAC*	71 400 €
- d'une subvention de la Région	49 000 €
- d'une subvention du Département	76 100 €
- d'un emprunt	183 000 €

* Direction Régionale des Affaires Culturelles

Si le temps le permet, ce chantier commencé en février devrait se terminer fin 2008. Sous la maîtrise d'œuvre des architectes du Patrimoine Frédéric MARTORELLO et Arnaud de PEMILLE, les travaux sont réalisés par des entreprises spécialisées pour la restauration des monuments historiques : CAMPLONG (installation de chantier - couverture), SUD CHARPENTE et CHEVRIN GELI (maçonnerie - pierre de taille).

Eclairage public

Après plus de trente ans de bons et loyaux services le réseau d'éclairage public a fait son temps.

Son fonctionnement devient extrêmement coûteux en raison de la faible durée de vie des lampes et de leur importante consommation d'énergie électrique. De plus, leur niveau d'éclairage est loin d'être satisfaisant.

- L'entretien et le nettoyage des rues du village et des lotissements ainsi que l'arrosage des fleurs et la taille des grandes haies des espaces verts publics sont confiés au Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.) de Cenne-Monestiés et, en conséquence, le Maire est autorisé à signer la convention correspondante pour une année.



- Le conseil accepte la modification des statuts de la communauté de communes de la Piège et du Lauragais (CCPL) pour lui permettre d'exercer la compétence "lecture publique" par la mise en œuvre, la gestion et l'animation d'un réseau de bibliothèques et médiathèques intercommunal.

Fin 2007, la municipalité avait commandé un diagnostic ainsi qu'un projet de réfection complète du réseau au cabinet Eclairage Technique International (E.T.I.) de Toulouse. Cette étude fait apparaître que l'installation d'un équipement moderne permettrait de réaliser de substantielles économies d'énergie avec un coût d'entretien quasiment nul.

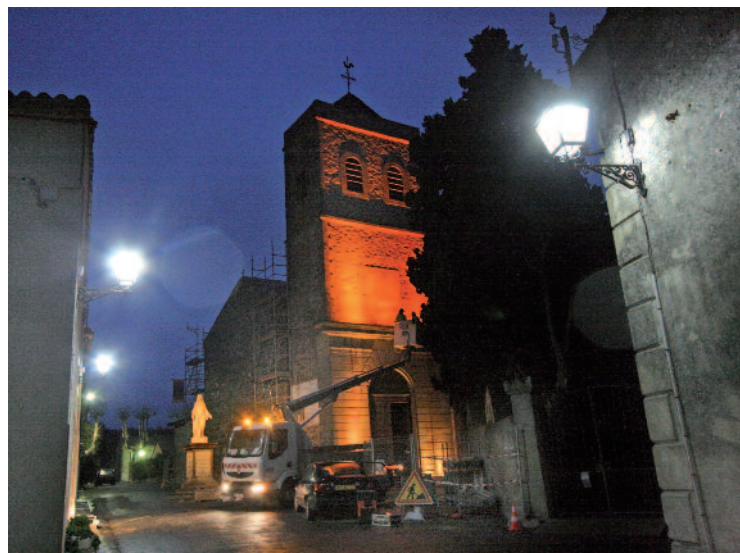
Le jeudi 27 mars dernier, à titre provisoire et expérimental, trois lampadaires ont été installés à proximité de l'église. Villepinte a ainsi pris date car c'est ce jour-là que ce type d'équipement était installé pour la première fois en Europe.

Ces nouvelles lampes de technologie nouvelle de type LED 100 lumens/watt permettront de réaliser des économies de l'ordre de 15 000 € par an, car elles consomment cinq fois moins que les lampes actuelles. Leur durée de vie étant de 70 000 heures alors que celle des lampes actuelles à vapeur de mercure n'est que de 8 000 heures, il en résultera également une économie d'entretien considérable. Le flux lumineux étant dirigé vers la route, le niveau de pollution sera de ce fait pratiquement nul.

De plus, alors que le contenu des lampes actuelles est hautement toxique, les lampes LED contribueront, de façon significative, à préserver l'environnement.

En s'équipant de ces nouvelles sources, la commune diminuera ses coûts d'exploitation, contribuera à limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'inscrira dans une politique de développement durable.

Ce projet semble fortement intéresser l'Agence pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME) qui pourrait participer à son financement.



FINANCES

Les finances locales

Pour la quatrième année consécutive, les taux des quatre taxes directes locales n'augmenteront pas en 2008.

C'est le choix du conseil municipal qui, malgré une inflation à 3,2% et une augmentation des prix à 4,8% sur les douze derniers mois, n'a pas voulu aggraver la charge des contribuables en ces temps difficiles.

L'Etat ayant relevé les bases d'imposition en 2008 de 1,6 %, la perte de recettes fiscales pour la commune sera de 6 530 euros sachant toutefois que le produit des impôts locaux a progressé en trois ans de 12,08 %.

Mais, grâce aux effets conjugués du désendettement réussi par l'équipe municipale précédente et de l'évolution de la matière imposable provenant surtout des nouvelles constructions, le budget 2008 permettra d'améliorer la qualité du service pour mieux vivre au village, de mener à leur terme les travaux entrepris et de mettre en chantier de nouveaux projets.

Rétrospective en quelques chiffres

ANNÉE	QUELQUES RECETTES		QUELQUES DEPENSES		
	Impôts locaux	Dotations et participations (1)	Charges à caractère général (2)	Frais de personnel	Rembt. d'emprunts (3)
2002	345 786	286 537	120 462	318 215	176 074
2003	351 204	309 193	129 362	333 511	124 174
2004	365 494	326 265	143 001	351 886	116 514
2005	376 228	339 162	151 808	376 424	104 202
2006	395 291	344 338	150 471	382 145	110 517
2007	418 238	330 899	156 382	389 020	84 834

(1) : Dotations versées par l'état et compensations pour exonérations fiscales décidées par la loi

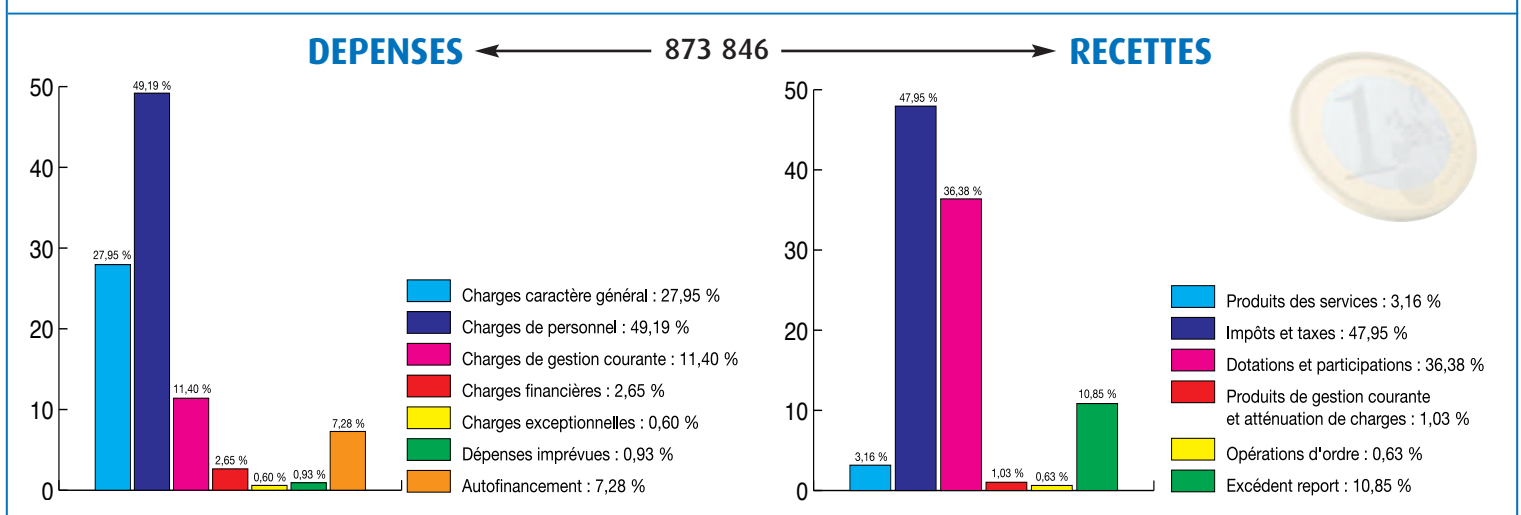
(en diminution depuis 2007).

(2) : Dépenses d'entretien et de fournitures courantes, primes d'assurances et frais de télécommunications.

(3) : Remboursement d'emprunts

LE BUDGET 2008 PAR GRANDES MASSES

Fonctionnement



Investissements

NATURE DE LA DEPENSE	DÉPENSES TOTALES	DÉPENSES ENGAGÉES	DÉPENSES NOUVELLES	AUTOFINANCEMENT	EMPRUNTS	SUBVENTIONS
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	60 101,00		60 101,00	60 101,00		
ACHATS TERRAINS	16 500,00		16 500,00	1 500,00	15 000,00	
MATERIEL POUR LES ECOLES	10 000,00		10 000,00	10 000,00		
EMBELLISSEMENT VILLAGE	10 000,00		10 000,00	10 000,00		
GROSSES REPARATIONS	1 543,02	1 543,02				
DEPENSES DE VOIRIE	22 703,52	6 703,52	16 000,00	16 000,00		
ELECTRIFICATION RURALE	95 180,23	62 180,23	33 000,00	6 100,00		26 900,00
REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC	280 000,00		280 000,00		209 800,00	70 200,00
AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE	4 156,10	4 156,10				
PLU (FRAIS D'ETUDE)	13 036,43	13 036,43				
REFECTION TOITURE EGLISE	361 238,35	325 738,35	35 500,00		35 500,00	
LOCAL CLAE	75 552,81	61 552,81	14 000,00		14 000,00	
TOTAUX	950 011,46	474 910,46	475 101,00	103 701,00	274 300,00	97 100,00

INFOS PRATIQUES

● Dès le début du mois de mai 2008, l'entretien des rues du village et des lotissements sera effectué deux fois par semaine (le mardi et le jeudi et/ou le vendredi en matinée) par les agents de l'atelier protégé de Cenne-Monestiés ; l'entretien et l'arrosage des bacs à fleurs ainsi que la taille des grandes haies leur a été également confié. Ce service est mis en place en concertation et sous les directives de la municipalité, dans le cadre d'un contrat annuel.

● La collecte des ordures ménagères est effectuée tous les mardis matins pour les sacs noirs et les jeudis matins pour les caissettes jaunes.



La collecte des déchets verts s'effectue tous les vendredis matins et la collecte des encombrants tous les premiers mercredis du mois.

● Dès que les locaux seront disponibles, l'accès au Centre de Loisirs Associé à l'École (C.L.A.E.) s'effectuera par le parc municipal, portail d'entrée situé boulevard Gambetta ; les véhicules stationneront sur le boulevard et l'allée piétonnière du parc sera équipée d'un éclairage public.

● Le Tennis Club Lauragais, qui regroupe depuis deux saisons les communes de Bram, Villepinte et Fanjeaux, est actuellement en plein championnat. Cette saison, 4 équipes ont été engagées (2 masculines et 2 féminines) au sein des différentes divisions départementales. Chez les femmes, à noter la bonne participation de l'équipe 2, éliminée en quart de finale du championnat de l'Aude. L'équipe 1 hommes, qui évolue en 3^{ème} division, est en bonne position dans les phases de poule et a l'ambition de se qualifier pour la phase finale.

Les séances d'entraînement et les cours de l'école de tennis sont assurés par Grégory CAZANAVE, breveté d'Etat, que vous pouvez contacter pour tous renseignements et inscription au 06 18 60 05 40. Le club espère prochainement mettre en place plusieurs séances sur le court de notre commune.

● Le service de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou dépendantes, est mis en place par la communauté de communes de la Piège et du Lauragais (C.C.P.L.) à compter du 2 mai 2008 ; aux jours choisis, le ou les plats cuisinés à réchauffer seront apportés avant 12 heures dans des valisettes adaptées fournies par la communauté de communes. Le prix du repas, fixé à 6,50 €, sera directement facturé au bénéficiaire par la société de service qui fournit les repas. Les repas devront être commandés au minimum 72 heures à l'avance. Pour bénéficier du portage de repas, contactez les services de la communauté de communes soit au 04 68 76 58 67 (Mme LYON), soit au 04 68 24 72 35 (Mme DANDINE).

FÊTE LOCALE AOÛT 2008

jeudi 14

14h30 - Parc municipal :

CONCOURS DE PÉTANQUE LOCAL

En soirée - Place Carnot :

BAL AVEC DISCO PROZIC

vendredi 15

En journée :

VIDE-GRENIER ET FOIRE À TOUT

avec possibilité de restauration sur place

En soirée - Place Carnot :

BAL AVEC DISCO IBIZA

samedi 16

14h30 - Parc municipal :

CONCOURS OFFICIEL DE PÉTANQUE EN TRIPLETTES

doté de 150 € plus les mises

15h00 - Stade municipal :

MATCH DE FOOTBALL EN AMICAL

En soirée - Place Carnot :

BAL AVEC DISCO MOBILE OCÉANIS

l'un des plus grands discos de France

En soirée - Salle des Fêtes :

REPAS ET SOIRÉE

animés par

JEAN-CLAUDE MANDOUILLON ET SES SIX MUSICIENS

Menu :

salade composée,

couscous royal,

fromage, pâtisserie, café



dimanche 17

15h00 - Berges du Canal du Midi :

CONCOURS DE PÊCHE

15h00 - Salle des Fêtes :

THÉ DANSANT AVEC PYRÉNÉES MUSETTE

FÊTE DES ASSOCIATIONS SEPTEMBRE 2008

samedi 27

En journée et en soirée :

ANIMATIONS, REPAS ET SOIRÉE DANSANTE

organisés par le Comité d'Animations et de Coordination des Manifestations Locales (CACMAL)

MEMO UTILE

Heures d'ouvertures

Contacts

Mairie
Place Carnot
11150 VILLEPINTE

du lundi au vendredi :
8h à 12h et 13h30 à 17h30

Tél. 04 68 94 24 75 - Fax 04 68 94 23 24
E.mail : mairie@villepinte11.org
Site internet : www.villepinte11.org

La Poste
22, RN 113
11150 VILLEPINTE

lundi, mercredi, jeudi, vendredi :
8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h
samedi : 8h30 à 11h30

Tél. 04 68 94 27 41
départ du courrier à 15h,
du lundi au vendredi inclus.

LE TRAIT D'UNION DE VILLEPINTE

Bulletin d'Informations Municipales

N° ISSN en cours

Publication trimestrielle - Tirage 700 exemplaires

Directeur de la Publication :

M. Alain ROUQUET

Crédit photos : Mairie de Villepinte
et Communauté de Communes
de la Piège et du Lauragais

IMPRIMERIE DU LAURAGAIS

ZI d'En Tourre - Av. F. Passy - 11400 Castelnaudary
RCS B 382 625 341